

La FDME adhère à la charte LED

Le 22 mai 2019, la FDME a signé son adhésion à la Charte LED.

En publiant récemment la « Charte LED », qui présente **20 critères d'évaluation objective de la qualité des luminaires LED** pour l'intérieur et l'extérieur, le Syndicat de l'éclairage fournit au marché un outil d'aide à la décision dans le choix raisonné des solutions d'éclairage.

Rappelons qu'à travers cette charte, les fabricants membres du syndicat s'obligent à présenter à leurs clients les valeurs correspondant à ces critères, vérifiées en conformité avec les normes et règlements européens.

LA FILIERE DE L'ECLAIRAGE, ENGAGEE POUR UNE CONCURRENCE EQUITABLE

Comme le Syndicat de l'éclairage, la FDME porte une attention particulière à la qualité et la sincérité des performances annoncées par les luminaires. Elle se félicite de l'engagement des industriels de fournir ces informations, et d'offrir ainsi une meilleure transparence des offres, afin d'établir les conditions d'une concurrence équitable et responsable.

« Avec ETIM, la FDME met en avant le contenu riche des données produit pour une information qualifiée et sincère. Dans cet esprit, de nombreux critères de la Charte LED ont vocation à intégrer ETIM, les autres données pouvant être exploitées au cas par cas. »

Alain Fragnaud – Président de la FDME



*Adhésion de la FDME à la Charte LED
par Alain Fragnaud – Président de la FDME (à gauche)
et Julien Arnal – Président du Syndicat de l'éclairage (à droite)*

Adoptée et relayée par les professionnels de la distribution de matériel électrique et de génie climatique, **la Charte LED a pour vocation de devenir le référentiel** comme outil d'information partagé de l'ensemble des représentants de la filière éclairage : en s'associant à la Charte LED, la FDME reconnaît les critères de cette charte comme fondamentaux à un choix averti de l'acheteur.

« Le Syndicat de l'éclairage se félicite de voir les distributeurs adhérer à la démarche de la Charte LED qui permettra à chacun de mieux identifier les solutions d'éclairage durables et qui tiennent leurs promesses. »

Julien Arnal – Président du Syndicat de l'éclairage

La FDME s'engage donc à informer ses membres, et à les inciter à utiliser cette Charte LED comme outil d'information et d'aide à la décision pour leurs équipes et leurs partenaires.

La FDME (Fédération des Distributeurs de Matériel Électrique et de génie climatique) représente 145 Adhérents qui, au travers de 176 enseignes et près de 1700 points de vente, distribuent près de 80% du matériel électrotechnique et de génie climatique de France, réalisent un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros et emploient plus de 12 500 salariés.